

COMMUNE DE PFAFFENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Pfaffenheim de la séance du 12 octobre 2020

Le douze octobre deux mil vingt à vingt heures, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire en salle de séance, sous la présidence de Monsieur le Maire, LICHTENBERGER Aimé.

Présents : Madame et Messieurs les Adjointes :
STRASBACH Jean-Michel
KRETZ Isabelle
RIEFLE Christophe,

M. RUOLT Bernard, M. EHRHART Armand, Mme FRICK Sophie,
Mme ACHON Nathalie, Mme KLINGER Régine, M. FLESCH Jean-
Luc, Mme MOLTES Pascale, M. ECKERLEN Stéphane, Mme SPREYZ
Céline, M. WALTER Jérémie, Mme GELLON Mélanie.

A donné procuration : /

Absent non-excuse : /

Assiste à la séance : M. WESSANG Romuald, secrétaire de séance désigné.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 septembre 2020.
3. Dénomination de l'impasse du futur lotissement « le Clos du Schauenberg ».
4. Opposition au transfert à la CC PAROVIC au 1^{er} janvier 2021 de la compétence « Plan Local d'Urbanisme ».
5. Maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'ancien chœur de l'Eglise Saint-Martin : avenant n°1.
6. Travaux de busage lotissement le Clos du Schauenberg : autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses.
7. Travaux de réfection du parking du Schauenberg : autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses.
8. Subvention à l'association Azur 2000.
9. Informations diverses :
 - Manifestations.
 - Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 25 mai 2020.

POINT 1**Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Romuald WESSANG, Secrétaire Général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE Monsieur Romuald WESSANG comme secrétaire de séance.

POINT 2**Approbation du procès-verbal de la séance du 07 septembre 2020**

Aucune observation n'a été émise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le procès-verbal du 07 septembre 2020.

POINT 3**Dénomination de l'impasse du futur lotissement « le Clos du Schauenberg »**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 7 septembre 2020, les élus ont été invités à réfléchir à la dénomination de la future impasse qui desservirait le lotissement « le Clos du Schauenberg ».

Monsieur le Maire énonce les propositions qui lui ont été soumises :

- 1/ Impasse des Oies
- 2/ Impasse du Gaentzbrunnen
- 3/ Impasse du Saint-Léonard
- 4/ Impasse des Vignes
- 5/ Impasse des Coteaux
- 6/ Impasse des Sarments

Il ressort que l'impasse du Gaentzbrunnen et l'impasse des Sarments sont les plus plébiscités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour l'impasse du Gaentzbrunnen et à 3 voix pour l'impasse des Sarments,

RETIENT la proposition n°2 : « impasse du Gaentzbrunnen »,

DECIDE de nommer l'impasse desservant le lotissement « le Clos du Schauenberg » en « impasse du Gaentzbrunnen »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POINT 4

Opposition au transfert à la CC PAROVIC au 1^{er} janvier 2021 de la compétence « Plan Local d'Urbanisme »

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

La Loi ALUR du 24 mars 2014, article 136, transfère d'office aux communautés de communes la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 28 mars 2017.

Si, dans les trois mois précédant cette dernière date, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu. Cette minorité de blocage s'était constituée dans les délais impartis suite aux délibérations des dix communes qui disposaient soit d'un POS, soit d'un PLU : Eguisheim, Gueberschwihr, Gundolsheim, Hattstatt, Obermorschwihr, Osenbach, Pfaffenheim, Rouffach, Voegtlinshoffen, Westhalten.

Depuis, ces communes se sont engagées soit dans la révision de leur PLU, soit dans la transformation du POS en PLU. La quasi-totalité de ces documents d'urbanisme planifiant le développement des communes sont terminés.

Une clause de revoyure a été inscrite dans la même loi ; prévoyant que ce transfert de compétences aura lieu de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est à dire le 1^{er} janvier 2021, sauf si les communes s'y opposent à nouveau, entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020, dans les conditions prévues ci-dessus.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin de renouveler son opposition au transfert à la Communauté de communes le 1^{er} janvier 2021 de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux » au 1^{er} janvier 2021 des compétences Plan Local d'Urbanisme,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POINT 5**Maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Eglise Saint-Martin : avenant n°1**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Par délibération en date du 9 septembre 2019, le Conseil Municipal attribuait la maîtrise d'œuvre de la restauration intérieure de l'ancien chœur de l'Eglise Saint-Martin à Monsieur Jean-Luc ISNER, Architecte du Patrimoine, pour un montant HT de 16 800,00 euros relatif à un taux de rémunération fixé à 16 % pour un montant prévisionnel de travaux de 105 000,00 euros HT.

Des travaux supplémentaires (électricité / lustres chauffants) ont été ajoutés aux travaux initiaux, engendrant une hausse du montant prévisionnel des travaux (105 000,00 euros HT à 171 064,00 euros HT) et ainsi, une hausse de la rémunération des frais de maîtrise d'œuvre (16 800,00 euros HT à 27 370,24 euros HT).

Il est demandé de formaliser ces augmentations par un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

Madame GELLON se pose la question de la durée de vie du système d'éclairage chauffant.

Monsieur le Maire répond que les « néons » peuvent être remplacés.

Madame ACHON souhaiterait connaître les retours sur cette technique et avoir un retour d'utilisateurs.

Monsieur le Maire répond que Niedermorschwihr a un système similaire et qu'il serait possible de constater sur place.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant HT de 10 570,24 euros soit 12 684,29 euros TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POINT 6**Travaux de busage lotissement le Clos du Schauenberg : autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement le Clos du Schauenberg, il a été relevé la nécessité de mettre en place un busage dans le fossé rue du Riesling à proximité immédiate du futur lotissement.

L'entreprise TP SCHNEIDER serait en charge des travaux pour un montant HT de 11 780,00 euros soit 14 136 euros TTC.

Le conseil municipal dans sa séance du 7 septembre 2020, a décidé d'ajourner le point en attendant des précisions complémentaires de l'aménageur quant au régime de responsabilité et de propriété lié au talus.

Par réunion de chantier en date du 21 septembre 2020, l'aménageur a donné son accord pour que le talus soit intégré au domaine privé du lotissement. De ce fait les réserves émises par la commission Urbanisme, affaires rurales, Eau et Assainissement ont été levées.

VU l'avis de la commission Urbanisme, affaires rurales, Eau et Assainissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE l'offre de prix de l'entreprise TP SCHNEIDER pour les travaux de busage d'un fossé rue du Riesling pour un montant HT de 11 780,00 euros soit 14 136,00 euros TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POINT 7

Travaux de réfection du parking du Schauenberg : autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Le pèlerinage du Schauenberg accueille chaque année des milliers de visiteurs et fidèles. Situé aux abords de la route du Schauenberg classée route touristique, le pèlerinage dispose d'un terrain faisant office de parking. A ce jour, il n'est pas aménagé et la configuration du terrain ne permet pas une sécurité optimale des visiteurs et notamment des personnes âgées et à mobilité réduite.

Il est demandé par conséquent d'aménager une aire de stationnement. Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre des amendes de police (demande déjà effectuée par nos services).

Le conseil municipal dans sa séance du 7 septembre 2020, a décidé d'ajourner le point en demandant à la commune de réfléchir à un aménagement plus harmonieux du cadre.

En date du 26 septembre 2020, les conseillers qui le souhaitaient étaient invités à se rendre sur place avec l'association le Schauenberg.

La municipalité et les conseillers présents ont proposé l'aménagement des zones de stationnement avec des pavés en béton drainants écologiques (type "pavés géoton" ou

"grilles gazon" -entrelacs de béton permettant à l'herbe de pousser et à l'eau de s'infiltrer naturellement dans le sol) et d'arborer une partie du parking et de mettre en place un enrobé sur les allées.

L'association le Schauenberg pour des raisons d'entretien, a souhaité maintenir l'idée initiale à savoir, l'intégralité de la surface du parking en enrobés.

Trois entreprises ont été sollicités pour ces travaux :

- ✂ L'entreprise J. FRITSCH de MUHLBACH SUR MUNSTER pour un montant HT de 42 160,00 euros soit 50 592,00 euros TTC,
- ✂ L'entreprise TP SCHNEIDER de WITTENHEIM pour un montant HT de 54 550,00 euros soit 65 460,00 euros TTC,
- ✂ L'entreprise TP ANDLAUER de OBERMORSCHWIHR pour un montant HT de 42 920,00 euros soit 51 504,00 euros TTC,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE l'offre de prix de l'entreprise J. FRITSCH pour les travaux de création d'une aire de stationnement parking du Schauenberg pour un montant HT de 42 160,00 euros soit 50 592,00 euros TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POINT 8

Subvention à l'association Azur 2000

Rapporteur : Jean-Michel STRASBACH, Adjoint

VU le Budget Primitif 2020,

VU le tableau des subventions annexé au Budget Primitif 2020,

VU la demande de l'association Azur 2000 pour la prise en charge des repas des bénévoles confectionnant des masques pour la population pendant la période de confinement,

CONSIDERANT que les subventions votées par le conseil municipal sont nominatives,

Des repas chauds ont été servis aux bénévoles lors des deux séances de confection de masques à destination de la population. La commune a estimé que ces repas pouvaient être pris à sa charge et non pas à celle de l'association Azur 2000. Par conséquent, il est proposé d'accorder une subvention supplémentaire à l'association Azur 2000 de 243 euros.

La ligne « Réserves pour subventions ultérieures » sera déduite de 243 euros. Le montant global de 14 000 euros prévu à l'article 6574 reste inchangé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ATTRIBUE une subvention supplémentaire de 243 euros à l'association Azur 2000 : la subvention passant donc de 370 euros à 613 euros,

DIT QUE les crédits seront prélevés sur la ligne « Réserves pour subventions ultérieures »,

MODIFIE le tableau des subventions en conséquence,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POINT 9

Informations diverses

Permis de construire et déclarations préalable accordés :

- ✂ EARL FRICK Pierre – 5, rue de Baer
Réfection de la toiture

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 25 mai 2020

Conformément aux termes de l'article L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal en date du 25 mai 2020.

✂ Marché inférieur à 10 000 € TTC

- Alsace Micro Services – Ordinateur tour : 1 437,60 €
- TrustInfo – Téléphone portable pour l'école : 69,60 €

✂ Concession dans le cimetière

- Concession au cimetière au nom de ROSENKRANZ née FRICK Madeleine pour une durée de 15 ans.
- Concession au cimetière au nom de MULLER Bernard pour une durée de 30 ans.

✂ Ventes – achats immobiliers

- Bâti sis section 2 parcelle 31 – 10, rue du Centre
- Section 14 parcelle 732/279 – Wirrenweg « le clos du Schauenberg »
- Section 14 parcelle 732/279 – Wirrenweg « le clos du Schauenberg »
- Terrain sis section 14 parcelle 732/279 – Wirrenweg « le clos du Schauenberg »
- Terrain sis section 14 parcelle 732/279 – Wirrenweg « le clos du Schauenberg »
- Terrain sis section 14 parcelle 732/279 – Wirrenweg « le clos du Schauenberg »
- Habitation sise section 6 parcelles n°222/22 et 223/22 – 16, rue de la Liberté

- Questions diverses :

Mme KLINGER souhaite savoir si la fête des personnes âgées est maintenue pour cette année.

Monsieur le Maire répond que si la situation sanitaire nous y autorise, cet évènement, attendu par nos séniors aura lieu.

Mme MOLTES se dit étonnée d'avoir lu dans la presse les noms des personnes ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme suite au conseil municipal du 7 septembre 2020.

Monsieur le Maire répond que la presse n'en a jamais fait état jusqu'ici. Ces informations ne seront dorénavant plus transmises à la presse.

Monsieur ECKERLEN fait part de son inquiétude quant à la vitesse élevée des véhicules au passage piéton rue des Ecoles, à l'entrée de Pfaffenheim dans le sens Rouffach – Colmar. La limitation à 30 km/h devra être mieux contrôlée.

Monsieur le Maire promet d'y réfléchir.

Plusieurs conseillers municipaux font état d'un accroissement du stationnement irrégulier dans le village.

Monsieur le Maire répond que des contrôles plus fréquents seront effectués.

Mme KRETZ fait état d'une demande de parents d'élèves qui estiment que la rue de l'Eglise est dangereuse et mériterait des aménagements pour sécuriser les piétons.

Aux fins de faire l'inventaire des améliorations à apporter quant aux aménagements des rues, Monsieur le Maire réunira la commission Urbanisme, affaires rurales, Eau et Assainissement.

Monsieur FLESCH fait état d'un panneau de signalisation de commerces sans objet à l'angle de la rue des Ecoles qui gêne le cheminement des piétons.

Monsieur le Maire le fera déposer par les services techniques.

Monsieur EHRHART souhaiterait que la commune réfléchisse à l'aménagement des terrains communaux situés à l'entrée Nord, en jardins familiaux.

Monsieur le Maire approuve cette idée et demande à Monsieur RIEFLE à formuler une proposition.

Monsieur le Maire dresse un bilan de la première soirée conviviale en vue de redynamiser le marché hebdomadaire du mercredi. Cette première a eu lieu le mercredi 7 octobre 2020 a été un succès malgré un temps incertain et se réitérera chaque premier mercredi du mois. Il est proposé d'inviter la presse à la prochaine édition qui aura pour thème « la châtaigne ».

Prochains conseils municipaux :

- 9 novembre 2020 à 20h00
- 14 décembre 2020 à 20h00



Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h10.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Pfaffenheim
de la séance du 12 octobre 2020**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2020.
3. Dénomination de l'impasse du futur lotissement « le Clos du Schauenberg ».
4. Opposition au transfert à la CC PAROVIC au 1^{er} janvier 2021 de la compétence « Plan Local d'Urbanisme ».
5. Maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'ancien chœur de l'Eglise Saint-Martin : avenant n°1.
6. Travaux de busage lotissement le Clos du Schauenberg : autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses.
7. Travaux de réfection du parking du Schauenberg : autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses.
8. Subvention à l'association Azur 2000.
9. Informations diverses :
 - Manifestations.
 - Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 25 mai 2020.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
LICHTENBERGER Aimé	Maire		
STRASBACH Jean-Michel	1 ^{er} Adjoint		
KRETZ Isabelle	2 ^{ème} Adjointe		
RIEFLE Christophe	3 ^{ème} Adjoint		
RUOLT Bernard	Conseiller municipal		
EHRHART Armand	Conseiller municipal		
FRICK Sophie	Conseillère municipale		
ACHON Nathalie	Conseillère municipale		
KLINGER Régine	Conseillère municipale		
FLESCH Jean-Luc	Conseiller municipal		
MOLTES Pascale	Conseillère municipale		
ECKERLEN Stéphane	Conseiller municipal		
SPREYZ Céline	Conseillère municipale		
WALTER Jérémy	Conseiller municipal		
GELLON Mélanie	Conseillère municipale		